



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Doublement du prix des vaccins contre la grippe

Question écrite n° 15066

Texte de la question

M. Luc Carvounas alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation du prix de la vaccination contre la grippe pour la saison grippale 2018-2019 à hauteur de 79,5 % par rapport à la saison 2017-2018, soit un passage de 6,20 euros à 11,13 euros. Les producteurs de vaccins ont justifié ce quasi-doublement du prix pratiqué par l'ajout à la composition de ces vaccins d'une composante dite « B ». En effet, la communauté scientifique donne chaque année un avis prévisionnel quant à la nature des gripes auxquelles les citoyens seront confrontés au cours de l'année. Habituellement composé de deux souches « A » et d'une souche « B », créant un vaccin dit « trivalent », les instituts fabriquent en 2018 un vaccin composé de deux souches « A » et deux souches « B », créant un vaccin dit « tétravalent ». On a donc un ajout d'une souche supplémentaire dans la conception du vaccin 2018. Toutefois une telle augmentation coûtera, selon les premières estimations, près de 63 millions d'euros en 2018 (contre 35 millions en 2017) à l'assurance maladie. Alors que le déficit public reste un grand enjeu politique de la XVe législature et que la problématique du pouvoir d'achat met des centaines de milliers de personnes dans la rue, il semble quelque peu incongru de faire peser une telle dépense supplémentaire sur les budgets de la sécurité sociale et des citoyens français. Or le prix des vaccins et leur taux de remboursement par l'assurance maladie est fixée sous l'autorité du ministère des solidarités et de la santé. Un effort de transparence, quant à l'augmentation des coûts de production pour les entreprises concernées semblent donc nécessaire afin de justifier cette décision auprès des consommateurs desdits vaccins. Cela est d'autant plus vrai que les consommateurs comprennent mal les raisons poussant les entreprises pharmaceutiques à appliquer telle ou telle composition dans la conception d'un vaccin. Il lui demande donc une plus grande transparence dans la fixation des prix de vaccination, ainsi qu'une augmentation significative du taux de remboursement des vaccins contre la grippe pour la saison hivernale 2018-2019 par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15066

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11324

Question retirée le : 30 juin 2020 (Fin de mandat)